



## Commission de l'environnement et des milieux naturels

### 2341 - Actions sur les paysages

#### Partenariat de recherche entre le Département et la SATT conectus

#### Rapport n° CP/2014/723

#### Service gestionnaire :

Service agriculture, espaces ruraux et naturels

#### Résumé :

Le Département est porteur depuis 2010 du Projet Agro-Environnemental (PAE) des riefs de la Zembs et du Bruch de l'Andlau qui doit se renouveler en 2015. La délibération du 7 juillet 2014 approuvait la collaboration de recherche avec le CNRS et la SATT conectus afin d'apporter une assistance dans l'évaluation d'études menées sur le PAE 2010-2014. Néanmoins, une évolution du laboratoire de l'institut de recherche mathématique avancée de l'Université en charge de cette recherche implique une modification des signataires de la convention.

Dans le cadre du suivi des PAE des riefs de la Zembs, du Dachsbach et du Bruch de l'Andlau, il a été conclu une convention de collaboration de recherche entre le Département, le CNRS et l'institut de recherche mathématique avancée (via la SATT Conectus).

Cette collaboration permettra, entre autre, d'apporter une expertise scientifique complémentaire aux études menées dans le cadre de l'Observatoire des Riefs (évaluation écologique et socioéconomique), pour renouveler ces programmes.

Par délibération du 7 juillet 2014, la commission permanente du Conseil Général a approuvé la convention de recherche entre le Département, la SATT Conectus et le CNRS à hauteur de 13 200 € TTC.

Entre temps, l'Institut de Recherche en Mathématique Avancée a modifié le portage de cette étude (les ingénieurs de recherche relevant de l'Université de Strasbourg), ce qui modifie les co-contractants de ce partenariat.

Dans ce cadre, la collaboration de recherche ne concerne plus que le Département du Bas-Rhin et l'IRMA de l'Université de Strasbourg (via la SATT Conectus).

Le reste des termes de la convention est inchangé.

Je vous demande de bien vouloir adopter le projet de délibération suivant :

*La commission permanente du Conseil Général, statuant par délégation et sur proposition de son président :*

*- Approuve la collaboration de recherche entre le Département du Bas-Rhin et l'institut de recherche en mathématique avancée de l'Université de Strasbourg via la SATT conectus selon les termes de la nouvelle convention de collaboration de recherche annexée à la présente délibération,*

*- Autorise son président à signer la convention de collaboration de recherche à conclure entre le Département du Bas-Rhin et la SATT conectus Alsace.*

Strasbourg, le 21/10/14

Le Président,

A handwritten signature in blue ink, consisting of several fluid, overlapping strokes that form a stylized representation of the name 'Guy-Dominique Kennel'.

Guy-Dominique KENNEL